

Finances

REF : DAF2012040

Signataire : GH/MP

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Budget supplémentaire pour 2012

EXPOSE :

Définition du budget supplémentaire

Sans avoir de caractère obligatoire, le budget supplémentaire s'impose cependant comme une nécessité car il remplit une double fonction : c'est à la fois un budget de reports et d'ajustement.

♦ **Un budget de report**

Voté après le compte Administratif de l'exercice précédent, il en reprend les résultats : excédent de clôture et reports. C'est ce qui le distingue des décisions modificatives « ordinaires ».

♦ **Un budget d'ajustement**

Le budget primitif est un acte prévisionnel ; le budget supplémentaire permet d'en rectifier les imprécisions : ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice, prise en compte des recettes inconnues au stade du primitif, introduction d'opérations nouvelles, suivant la nécessité ou l'opportunité, en fonction des ressources disponibles (excédent du compte administratif, recettes nouvelles ou ajustées, désaffectation de dépenses).

Enfin, il convient d'observer que le budget supplémentaire se construit nécessairement en cohérence avec les objectifs de redressement des comptes qui constituent depuis 2008 le fil rouge de l'action budgétaire de la commune. Ces logiques ont conduit à limiter fortement le volume des opérations nouvelles inscrites au budget supplémentaire, celui-ci étant dédié aux opérations d'ajustement et à la transcription des flux financiers orientés vers l'amélioration de l'autofinancement et, dans la mesure du possible, la réduction de l'emprunt.

Cette note présente les grandes lignes du budget supplémentaire. Pour une vue plus détaillée, on pourra se reporter au tableau joint.

Structure du budget supplémentaire 2012

Le tableau qui suit présente l'équilibre du budget supplémentaire pour 2012.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) augmentent de 1,2 M€. Les inscriptions nouvelles (1,7 M€) se répartissent entre dépenses de personnel (+1,2 M€) et charges à caractère général (0,5 M€). Elles sont partiellement compensées par une réduction des frais financiers (-0,5 M€). Au total, ces inscriptions majorent de 1,14% le montant des DRF inscrites au budget primitif ce qui cadre complètement avec la fonction d'ajustement assignée au BS.

S'agissant des recettes de fonctionnement du BS 2012, leur total s'élève à 2.671.412 euros. Elles sont constituées par un solde positif sur les recettes courantes (84.000€ par rapport aux inscriptions du BP), par l'excédent reporté du compte administratif 2011 (387 000 €) et par le report de recettes non encore perçues au titre de la dotation de développement urbain (DDU) soit 2,2 M€.

Pour la section d'investissement, l'augmentation des dépenses, hors reports, résulte de l'inscription de 3,8 M€ de dépenses d'équipement supplémentaires qui sont principalement liées aux travaux du Conservatoire.

Les inscriptions nouvelles sont intégralement financées par des réduction de dépenses sur d'autres postes (0,55M€), par l'apport de recettes nouvelles (2,4 M€) et par la reprises des reports de recettes constatés au compte administratif 2011 (8,1 M€ de reports de recettes pour 4,15 M€ de reports de dépenses soit un solde positif de près de 4 M€).

Il faut souligner que le contrôle exercé sur ces mouvements budgétaire permet de s'en tenir strictement à l'autorisation d'emprunt inscrite au budget primitif.

Présentation des principales modifications apportées par le budget supplémentaire 2012

(Le tableau présenté en annexe donne une vue détaillée des inscriptions budgétaires)

Dépenses de fonctionnement

- **Les crédits de personnel**

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 1.161.612 €.

La prévision du budget primitif, située à + 1,5% par rapport au compte administratif 2011, a fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion des ressources humaines. En effet, le seul impact du glissement vieillesse technicité (GVT) (augmentations de salaires dues aux avancements de carrière et de grade) pèse pour 1,6% dans la progression des dépenses de personnel (à effectifs constants).

En outre, plusieurs décisions ont affecté la masse salariale en 2012 :

- Ouverture de la micro-crèche du Long Sentier en année pleine ;
- Augmentation de l'activité du centre Roser du Landy qui devient un centre social ;
- Application de la phase IV du régime indemnitaire des agents communaux qui adapte une partie de l'attribution des prime aux responsabilités effectivement assumées.

Ces mesures nouvelles auraient dû être intégralement compensées par le non-remplacement de certains départs en retraite autorisé par des réorganisations de services et des redéploiements d'effectifs. Cet objectif n'a été que partiellement réalisé.

Pour remettre en perspective cette augmentation, rappelons que sur la période 2008 -2012, l'augmentation des dépenses de personnel s'est établie à 3,1% en moyenne annuelle, alors qu'elle avait atteint 6,5% entre 2005 et 2007.

Le ralentissement observé ces dernières années intègre néanmoins les ouvertures d'équipements nouveaux (écoles et équipements de la petite enfance plus particulièrement). Si l'on soustrait du total de la dépense de personnel les charges induites par les ouvertures d'équipement et par la mise en place du régime indemnitaire, l'évolution en moyenne annuelle entre 2008 et 2012 s'établit à 1,4% ce qui atteste d'un contrôle renforcé sur l'évolution du poste.

- **Les fluides (gaz et électricité)**

L'évaluation du budget primitif s'appuyait sur une prévision d'augmentation générale des tarifs de 6% sur l'électricité et 4,4% sur le gaz. Outre ces hausses tarifaires, le poste budgétaire prenait également en charge l'ouverture en année pleine de plusieurs équipements.

Mais depuis la libéralisation du marché des énergies, les tarifications deviennent de plus en plus complexes et leur facturation intervient souvent en décalage avec l'exercice budgétaire de référence ce qui rend la prévision de plus en plus difficile.

En conséquence, le crédit des fluides doit être réajusté de 230 k€ par rapport au budget primitif (budget se répartit sur le gaz et l'électricité, l'eau ne nécessitant pas de réajustement).

- **Les autres charges à caractère général (chapitre 011)**

Leur impact budgétaire s'élève globalement à 232 k€. Cette augmentation recouvre des mouvements diversifiés.

Ainsi, un certain nombre de redéploiements de crédits interviennent:

- l'entretien du patrimoine diminue ses crédits de maintenance et de location de batteries électriques et augmente, pour un montant total supérieur, ses crédits d'entretien pour des machines et les véhicules GPL, ainsi que l'achat de pièces détachées
- le centre municipal de santé a procédé à la renégociation de la convention liant la ville au laboratoire Bionor pour le transport des prélèvements, ce qui permet de diminuer le budget de 3 240 €. Avec la diminution des crédits de réparation de matériel (5 000 €), ceci fait plus que financer les nouvelles dépenses inscrites par le service.

Au vu du niveau de consommations, d'autres réajustements s'avèrent indispensables :

- les frais de délégation à hauteur de 3 000 € (participation de la ville au festival pour la paix à Beit Jala)
- la téléphonie mobile à hauteur de 63 500 € ; cette correction d'une erreur au budget primitif porte le crédit à 138 500 €. Le crédit 2012 reste bien inférieur au réalisé de 2011 (155 k€) ;
- la formation des apprentis pour 10 000 € ;
- les honoraires médicaux du personnel pour 5 000 € ;
- les frais de mission des agents pour 5 000 € ;
- les produits d'entretien pour 5 000 € ;
- les frais d'impression des supports de communication pour 15 000 € et de conception – distribution pour 5 000 €.

Enfin, quelques nouvelles actions ont été validées depuis le budget primitif :

- l'adhésion à l'association MAXIMILIEN de préfiguration d'un portail de dématérialisation des marchés publics à l'échelle de l'Île de France (1 500 €)
- des sorties culturelles et familiales supplémentaires à la Maison pour Tous Berty Albrecht (1 500 €)
- les rencontres internationales de jeunes à Zagora (2 000 €) et l'accueil d'un jeune volontaire européen ;
- la prolongation de la location de toilettes chimiques pour un terrain rue Waldeck Rochet, à raison de 3 000 € par mois sur 9 mois supplémentaires ;
- la journée du personnel organisée le 6 juillet dernier à l'occasion du déménagement d'une partie des services municipaux à la Documentation Française (13 000 €) ;
- le protocole d'intervention publique Roser (4 000 €).

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Elles correspondent pour l'essentiel aux contributions obligatoires et aux subventions payées par la ville aux associations. Elle sont en augmentation de 5 000 €

- La subvention à l'association IEPC gérant la crèche Scoubidou est diminuée de 58 333 €. En effet, la durée effective de fonctionnement de la crèche sur 2012 a été de 7 mois et non pas de 9 mois comme prévu au moment du budget primitif.

- Le syndicat intercommunal gérant le foncier et l'immobilier du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès – Robert Doisneau n'ayant pas encore été créé, les crédits de subvention de 62 000 € qui étaient prévus pour cet organisme sont annulés. En revanche, ils sont inscrits pour un montant équivalent au chapitre 011 (charges à caractère général) pour faire face aux factures correspondantes de la ville de Saint Denis.

- Deux associations emploient désormais directement des agents qui étaient précédemment mis à disposition par la ville. Leur subvention est abondée pour un montant correspondant :

- Aubervacances loisirs pour 13 951 €
- Le Studio pour 3 350 € (agent à mi-temps sur 4 mois).

- Le budget supplémentaire abonde les crédits pour certaines subventions décidées depuis l'adoption du budget primitif :

- Le CICA pour 25 000 €
- L'OMJA pour 23 000 €, ce qui, ajouté aux reliquats de crédits, permet de verser une subvention de 38 000 €
- Le fonds d'initiative locales (FIL) pour 4 000 €
- La Cité des mémoires étudiantes pour 2 000 €
- Le mémorial des morts pour la France en Afrique du nord pour 4 000 €
- Le CMA handball pour un tournoi en Algérie dans le cadre du cinquantenaire de l'indépendance pour 1 230 €
- L'association Weilai pour 2 750 €
- La confédération nationale du logement pour 1 000 €.

Les subventions aux associations qui interviennent dans le domaine de la réduction des risques sanitaires dans le secteur animalier sont impactées elles-aussi par le BS : l'association ACR (chats errants) pour 20 000 € et AEHRO (pigeons) pour 5 000 € font l'objet d'une réimputation : les crédits sont diminués dans le chapitre 011 et augmentés dans le chapitre 65.

Compte tenu de la consommation des crédits, 20 000 € sont ajoutés pour faire face aux besoins de formation des élus.

Les charges financières (chapitre 66)

Une réduction de 500.000 € est opérée sur la prévision du BP.

En effet, celle-ci, compte tenu du poids des emprunts « toxiques » dans l'encours de la dette (16% de l'encours), provisionnait par nécessité le risque d'une nouvelle dégradation des marchés financiers.

En fait, la réalité des marchés financiers s'est avérée moins tendue que ce qu'anticipait le budget primitif :

- les taux variables se maintiennent à des niveaux historiquement bas ;
- le taux d'intérêt sur le prêt indexé sur le change euro / franc suisse a été fixé à 13,43% pour 2012. Ce niveau très élevé est néanmoins plus faible que celui subi en 2011 : 14,94% ;
- le nouveau prêt signé cette année avec la Caisse des Dépôts se fait à des conditions bonifiées dans le cadre de la rénovation urbaine.

Recettes de fonctionnement

L'excédent reporté du compte administratif 2011 s'élève à 387 198 €. De plus, un reste à réaliser en recettes doit être inscrit pour tenir compte des recettes de la dotation de développement urbain pas encore perçues (2,2 M€).

Les autres recettes inscrites correspondent pour l'essentiel à l'ajustement des montants de participations et subventions après notification.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les nouvelles inscriptions portent sur les dépenses d'équipement et constituent en volume un montant de 3.773.564 euros.

Elles se décomposent ainsi :

- **Travaux du Conservatoire à Rayonnement Régional – Espace Culturel Transdisciplinaire (CRR – ECT)**

Le plus gros poste est constitué par une augmentation sensible des crédits de paiement (4,6 M€) consacrés pour 2012 à cette opération. L'avancée des travaux du Conservatoire est significativement plus rapide que celle qui était prévue au moment de l'élaboration du budget primitif et, parallèlement, les mouvements budgétaires qui se répercutent sur la section d'investissement permettent de dégager un disponible permettant d'accompagner l'accélération de l'échéancier des travaux. En contrepartie, cette anticipation permettra de diminuer dans les mêmes proportions le volume des crédits de paiement à inscrire sur le budget 2013.

- **Illuminations de Noël (75 000 €)**

Les illuminations de Noël étaient jusqu'à présent louées, leur coût se répercutant alors totalement sur la section de fonctionnement. L'unité territoriale de la voirie, qui assure pour le compte de la commune la maîtrise d'œuvre des illuminations a fait en cours d'année une nouvelle proposition de programmation intégrant une économie de 20 000 € par an sur les dépenses de fonctionnement (50 000 € par an de maintenance au lieu de 70 000 € de location en 2011) à condition de réaliser un investissement initial de 75.000€ dédié à l'acquisition des motifs de décoration. Dans la durée, cette opération sera avantageuse pour la ville.

- **Clôture pour la sécurisation de l'école Firmin Gémier (88.000€)**

La sécurisation de l'école Firmin Gémier est une obligation pour la commune et la réalisation de cette clôture est une pièce importante du dispositif global qui se met progressivement en place depuis plusieurs années. Le crédit afférent à l'opération n'avait pu être inscrit au budget primitif. Il est par conséquent pris en charge par le budget supplémentaire.

- **Subventions d'équipement**

Une subvention d'équipement de 23 946 € a été attribuée au cinéma « le Studio » par une délibération du 12 juillet 2012 (numérisation de la cabine de projection). Les crédits sont inscrits au budget supplémentaire.

Une subvention d'équipement de 11 326 € est attribuée à l'OPH à titre de participation aux travaux du 27 allée Gabriel Rabot.

A l'inverse, des diminutions de crédits sont à enregistrer sur deux opérations inscrites en dépenses d'équipement.

- **Le report à 2013 de l'acquisition d'une partie du terrain d'assiette du 6^e collège**

L'acquisition du 47 rue Sadi Carnot (terrain SCI Auxiliaire de l'industrie) dans le cadre du projet de 6^e collège est reportée sur l'exercice 2013. Elle représente un montant de 772 000 €.

- **La minoration du coût de l'acquisition du foncier du Groupe Scolaire Intercommunal**

Les travaux du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès – Robert Doisneau terminés, restait à acquérir le terrain d'assiette, propriété de la SEM Plaine Commune Développement. L'estimation du prix de ce foncier a pu être revue à la baisse, permettant d'en réduire le coût de 427 000 €.

Enfin de nouvelles opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, sont à réinscrire au titre des portages fonciers.

- **Portages fonciers**

Les crédits de portage foncier nécessaires aux opérations de préemptions sont réabondés d'une provision de 900 000 € en dépenses et en recettes, afin de permettre des achats – reventes sans coût pour la ville.

Par contre, l'acquisition du 92 avenue Victor Hugo, prévue au budget pour 303 000 €, est reportée à 2013.

Au global, comme indiqué précédemment, il convient de souligner que la somme des mouvements budgétaires qui s'inscrivent dans le budget supplémentaire 2012 permet de rester dans la limite stricte du montant de l'emprunt prévu au budget primitif.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012040

Signataire : GH/MP

OBJET :Budget supplémentaire pour 2012

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2012 adopté le 12 avril 2012,

Vu le compte administratif 2011 approuvé le 28 juin 2012,

Vu la délibération n° 151 du 28 juin 2012 portant affectation du résultat 2011,

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre, le groupe "communiste et citoyen" s'étant abstenu,

DELIBERE :

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 671 411,99 €

Recettes : 2 671 411,99 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 12 887 776,78 €

Recettes : 12 887 776,78 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 26/10/2012

Publié le : 26/10/2012

Certifié exécutoire le : 26/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué